

Compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2018

Absents représentés : M. CORSELIS, Mme LEBLANC-PUJOL, M. PRADALIER,

- **Approbation du compte rendu du 28 mai 2018**

Avancement des personnels

M. MANCEAU demande si dans le budget il y a les 3 avancements dont nous allons délibérer.
M. LABADIE répond que oui.

Bibliothèque

M. MANCEAU indique qu'il n'a jamais dit que la bibliothèque « menaçait ruine » mais qu'il aurait préféré que l'on « refasse la bibliothèque ».

Commerces à PREIGNAC

Depuis la création de la Boutique 113 il n'y a eu que la création de boutiques de vieilleries. Une dernière réunion à la CDC concernant le commerce laisse apparaître que la demande de la commune est la création d'une boucherie (la Chambre de Commerce avait indiqué dans un rapport que si la boucherie fermait il serait très difficile de la rouvrir) et d'un fleuriste cela ne « fait pas beaucoup ».

Budget voirie CDC

M. MANCEAU rappelle que précédemment le budget voirie de la CDC était de 1,2 million par an avec un marché sur 3 ans de manière à avoir une bonne visibilité. Il avait aussi indiqué que la commission des finances et le conseil communautaire avaient été annulés. M. MANCEAU ne sait pas s'il y a un lien.

Commission aménagement de bourg

M. FAUGERE avait demandé combien coûtaient les études sur les 135 000 € du projet. Pas de réponse.

Questions diverses

Conflit de voisinage à Michou LACOSTE,

M. MANCEAU avait demandé que M. le MAIRE fasse un courrier à la gendarmerie. Ce qu'il a fait, avec une intervention immédiate de la gendarmerie. M. MANCEAU indique qu'il ne reproche rien à M. le MAIRE. Il ajoute qu'il doit se protéger par des écrits afin de limiter sa responsabilité en cas de problème.

- **Présentation du système de vidéo surveillance.**

La société Blockhaus présente l'implantation des caméras de vidéosurveillance et du système complet. La présentation possède des éléments qui ont été largement embellis, par exemple : sur les pinces de vision des caméras, sur la caméra 360 °, sur la sauvegarde des images, etc.

- Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire :

| Date de la | Objet de la décision | Entreprises / | Montant HT |
|------------|----------------------|---------------|------------|
|------------|----------------------|---------------|------------|

| décision | | Titulaires | |
|------------|---|----------------------|--------------------|
| 28/05/2018 | Vente concession n°526 | Mme CIDON | (+) 120.00 € |
| 06/06/2018 | Fournitures scolaires école maternelle | Lacoste Majuscule | (-) 1 576.52 € |
| 06/06/2018 | Fournitures scolaires école élémentaire | Lacoste Majuscule | (-) 3 285.21 € |
| 07/06/2018 | Vente case columbarium n°7 | Mme HAURAT | (+) 800.00 € |
| 07/06/2018 | Carnets de correspondance école | Prem's | (-) 353.00 € TTC |
| 12/06/2018 | Démontage passerelle Lamothe | Adichats | (-) 7 100.00 € TTC |
| 13/06/2018 | Commande fourniture de bureau | Bruneau | (-) 538.80 € |
| 14/06/2018 | Signature marché AMO aménagement des abords et dans l'enceinte du groupe scolaire | ACOPA | (-) 29 500.00 € |
| 16/06/2018 | Fournitures diverses | L'artisanerie | (-) 286.20 € |
| 20/06/2018 | Réparation climatisation suite à sinistre Algeco école | Sonoclim | (-) 422.45 € |
| 20/06/2018 | Remplacement feu Médudon suite à sinistre | LBS | (-) 855.40€ |

M. MANCEAU demande si le département allait supprimer les passerelles de Lamothe. M. le Maire indique qu'il a reçu un rapport du conseil départemental indiquant qu'il fallait la démonter. Il indique qu'il en sera de même pour celle de la Mouline. Le chemin de randonnée a été déplacé.

Concernant l'école la climatisation est tombée en panne à la suite de l'orage fin mai.

- **Mise en place d'un dispositif de vidéo protection : Adoption du dispositif de vidéo protection et de la charte de déontologie.**

M. LABADIE indique que c'est à la suite d'un rapport confidentiel de la gendarmerie que sera mis en place un système vidéo pour protéger la Mairie, les ateliers, la salle des fêtes, l'école et les tennis soit 12 caméras.

Une charte d'utilisation sera mise en place.

La mise en place est confiée à la société Blockhaus.

M. FAUGERE demande le coût de l'opération. M. LABADIE indique que la location avec maintenance est la solution la plus avantageuse. L'achat serait de plus de 14 000 €, la location coûte 370 € par mois soit 4 440 € par an auquel il faut ajouter les box internet 480 € par an avec un contrat de 4 ans. Au total 4 880 € par an. Soit 19 520 € sur la durée du contrat.

M. MANCEAU indique qu'on nous fait voter 2 choses différentes dans la même délibération. D'une part la mise en place du système de vidéo surveillance et la charte d'utilisation.

M. LABADIE pense qu'il fallait mettre en place une charte. M. MANCEAU répond que la charte aurait été valorisée si le vote avait été séparé.

M. MANCEAU fait aussi remarquer qu'autrefois le Blockhaus avait très mauvaise réputation. Peut-être que cela a changé.

M. MANCEAU s'abstient

- **Budget communal admission de créances éteintes – années 2012, 2015, 2016, 2017.**

Suite à des mesures d'effacement de dettes prononcées par le Tribunal d'Instance de Bordeaux,

| ANNEE | Montant TTC |
|-------|-------------|
| 2012 | 171.04 € |
| 2015 | 597.88 € |
| 2016 | 262.12 € |
| 2017 | 248.48 € |
| TOTAL | 1 279.53 € |

Unanimité

- **Mutualisation de l'instruction des actes d'autorisation des droits du sol avec le syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG) : Renouvellement de la Convention.**

M. Manceau fait remarquer que sur le document proposé il n'y a rien de clair. Parmi les items proposés :

- permis de construire
- permis d'aménager
- certificats d'urbanisme opérationnels article L. 410-1 b du CU ;
- certificats d'urbanisme article L. 410-1 a du CU ;
- permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes
- permis de démolir
- Déclarations préalables

il n'y a aucune indication sur les items et leur nombre qui seront retenus par la commune. Cela ne permet pas d'avoir une évaluation du coût.

M. LINKE indique que les choix seront faits une fois que nous aurons voté.

Remarque : C'est un chèque en blanc. Encore un vote sans évaluation du coût. Le minimum aurait été de faire référence à l'année 2017 de manière à les évaluer.

Enfin M. MANCEAU demande la relation qu'il y a entre la commission urbanisme de la CDC et le vote de ce document. M. le Maire répond que comme je fais partie de la commission urbanisme de la CDC je devrais le savoir.

Remarque 1 : le Maire ne s'est sans doute pas posé la question de savoir si c'était un doublon. Peut-être que nous payons 2 fois ?

M. MANCEAU souhaite qu'un jour la Chambre Régionale des Comptes s'intéresse au fonctionnement du SDEEG.

M. FAUGERE et M. MANCEAU votent contre

- **Mise à disposition de la balayeuse de rue avec la commune de Toulenne : Adoption et signature de la Convention.**

La commune a fait l'acquisition d'une balayeuse de rue pour un montant de 40 000 € hors subventions. Cette machine étant sous-employée sera prêtée 5 semaines par an pour la somme de 20 € par jour.

M. MANCEAU demande le temps d'utilisation de ce matériel par la commune et le délai d'amortissement ? M. LABADIE ne peut pas s'engager n'ayant pas assez de recul sur l'utilisation. Pas de réponse sur le délai d'amortissement.

M. MANCEAU pose la question du balayage avec les voitures dans les rues. M. FILLIATRE semble surpris par la question et indique que la veille on peut poser des papillons, faire mettre les voitures toutes d'un même côté (le Code de la route en prend un coup).

Remarque : ce type de question aurait dû se poser avant : durée d'utilisation, coût d'utilisation, coût de maintenance, etc. pour connaître la validité de l'achat. La commune achète et après on regarde si c'est rentable ou pas. On gère à l'envers.

Vote à l'unanimité

- **Raccordement de la station de Preignac à la station d'épuration de Toulenne : Adoption de la servitude de passage de canalisations en terrains privés.**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues du Conseil Municipal qu'il est prévu de raccorder la station d'épuration de la Commune à la station d'épuration de Toulenne. À ce titre, il est nécessaire de mettre en œuvre une convention de servitude de passage de canalisations en terrains privés avec les propriétaires concernés.

Vote à l'unanimité

- **Avis du conseil municipal sur la modification du projet d'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018.**

Le Conseil d'école de la maternelle et de l'élémentaire se sont prononcés pour un retour de la semaine à 4 jours d'école.

Vote à l'unanimité

- **Questions diverses :**

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans les zones U, IAU du PLU de la Commune :

| Date réception | Propriétaire | Notaire | Cadastre |
|----------------|--|--|--|
| 01/06/2018 | M BAYEJO Philippe 2 Laroc 33210 ROAILLAN | M° DUBOST François 53 rue Cours Sadi Carnot 33212 LANGON | Perrette Nord Section D n°1435 1000 m ² |

| | | | |
|------------|--|--|---|
| 11/06/2018 | Consorts CAMBEFORT | M° DEVEZE Edouard 37 cours du maréchal Foch 33720 PODENSAC | Rue de Lur Saluce Section A n°439, 440 1.415 m ² |
| 12/06/2018 | M et Mme KONTOWICZ Francis | M° HADDAD Stéphane 37 cours du maréchal Foch 33720 PODENSAC | Le Pape Section D n°1033p 454 m ² |
| 12/06/2018 | M et Mme KONTOWICZ Francis | M° HADDAD Stéphane 37 cours du maréchal Foch 33720 PODENSAC | Le Pape Section D n°1033p, 1031 858 m ² |
| 15/06/2018 | Mme BOCAGE Marion 4 impasse des frères Avril 33210 PREIGNAC | M° DUBOST Pascale 53 rue Cours Sadi Carnot 33212 LANGON | Lur Saluce Section E n°116 349 m ² |

M. le Maire indique que la 4L de la commune est à vendre. Mise à prix 4 000 €.

M. le Maire informe ses collègues du conseil du décès de M. DARQUEY ancien conseiller municipal du temps de Gilles FILLIATRE et précise que la commune a fait une gerbe.

M. le Maire parle de l'incendie du Château Suidiraut qui a mobilisé beaucoup de pompiers. La cuisine et la salle à manger ont brûlé. Il semble que ce soit un problème électrique qui soit à l'origine de l'incendie.

Remarque : 75 % des incendies sont dus à un problème électrique. Je pense en particulier à l'église. Au lieu de refaire les peintures peut-être serait-il plus utile de refaire l'électricité.

M. FAUGERE pose la question des inondations de Boutoc et demande s'il ne faudrait pas envoyer un courrier aux riverains afin qu'ils nettoient les fossés. M. le Maire répond que la question se pose de savoir s'il faut nettoyer les fossés ?

M. MANCEAU demande si nous avons reçu les analyses d'air des écoles. M. LINKE répond toujours pas.

M. MANCEAU fait un rappel sur la mare aux canards où l'eau coule 24 heures sur 24 et 365 jours par an et cela sans autorisation. À l'heure actuelle il est dommage de gaspiller l'eau comme c'est fait actuellement.